

DOCUMENTS ET EFFETS PERSONNELS A FOURNIR
LORS DE L'ADMISSION D'UN PENSIONNAIRE
DANS NOTRE ETABLISSEMENT

- Livret de famille ou
Certificat individuel d'état civil pour les personnes célibataires ou veufs(ves)
à demander à la commune d'origine
- La carte AVS
- La carte d'identité ou passeport
- Les derniers récépissés de rente AVS, caisse de pensions ou toute autre rente
- Copie de la décision des prestations complémentaires connues ou à venir
- Copie de la décision de rente pour impotent, si elle existe
- La dernière taxation d'impôts
- L'attestation de la dernière cotisation d'assurance maladie + **Carte d'assuré(e)**
- Les vêtements lavables en machine
Les marques nominatives doivent être cousues sur les vêtements et
résister au lavage. Ce marquage peut être effectué par la Fondation.
(Voir liste des tarifs)

FONDATION LES CERISIERS

Le Directeur

Responsable administrative

Jean-Paul Nussbaumer

Arlette Bonvallat